



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise à l'enquête

Planification territoriale du Haut Plateau du Creux du Van

Les Cantons de Neuchâtel et de Vaud mettent à l'enquête publique dès ce vendredi 17 novembre et jusqu'au 18 décembre 2017 leur vision commune de la préservation et de la valorisation du Haut Plateau du Creux du Van. Il s'agit du plan d'affectation cantonal du Haut Plateau du Creux du Van dans le canton de Neuchâtel et de la décision de classement dans le canton de Vaud. Site emblématique de l'Arc jurassien, le Creux du Van est reconnu d'importance nationale pour son paysage et sa biodiversité.

Fin 2016, le projet a été mis en consultation publique, résultat de travaux intenses menés par les deux cantons. Ouverte jusqu'à fin février 2017, cette procédure d'information et de participation a permis de recueillir plus de 40 avis dans le canton de Neuchâtel et une trentaine dans le canton de Vaud. Tout en relevant majoritairement le besoin d'agir rapidement, les participants ont exprimé des avis divergents sur les objectifs et les priorités d'action pour l'avenir du site.

Entre les visions très protectrices des uns et les volontés de développement des autres, les autorités compétentes ont effectué une pesée des intérêts afin de définir le cadre de la préservation et de l'usage socio-économique de ce territoire. Comme pour le projet de 2016, le plan définitif recherche un équilibre durable entre activités agricoles, sylvicoles et touristiques, dans le respect de ce site à haute valeur naturelle et paysagère.

Les deux cantons sont persuadés que le résultat du travail qui a été mené à ce jour permettra d'infléchir l'évolution préoccupante de la situation constatée ces dernières années sur le Haut Plateau du Creux du Van et d'initier une dynamique de restauration des milieux naturels dégradés.

Vaud et Neuchâtel souhaitent que le site soit à l'avenir protégé et valorisé plutôt que simplement consommé, autant pour la sauvegarde de la biodiversité que pour le maintien à long terme de son attractivité touristique. Ce projet équilibré assurera le

maintien et la promotion de la biodiversité tout en permettant aux nombreux visiteurs de bénéficier de ce paysage remarquable et préservé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 novembre 2017

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE Jacqueline de Quattro, conseillère d'État en charge du territoire et de l'environnement, 021 316 45 14; Franco Ciardo, biologiste, Direction générale de l'environnement, 021 557 82 12 NE; Laurent Favre, conseiller d'État, chef du DDTE, tél. 032 889 67 00; Philippe Jacot-Descombes, Service de la faune, forêts et nature, tél. 032 889 67 60.

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Rapport explicatif](#)

[Annexes au rapport explicatif](#)

[Règlement](#)

[Plan](#)